



Édito



**Samira Mesbahi**  
Adjointe au Maire,  
déléguée aux  
conseils de quartier

La crise sanitaire que nous traversons a conduit dans le désarroi les plus vulnérables d'entre nous. C'est pourquoi la Ville, au-delà de toutes les mesures concrètes d'accompagnement, a souhaité poursuivre autant que possible les échanges avec les citoyens et créer toutes les occasions de recueillir leur parole tout au long de cette période. L'enquête « Vénissiens, la parole est à vous ! » administrée entre le 15 février et le 28 mars a permis aux habitants à la fois de manifester leur attachement aux conseils de quartier, de faire connaître leur envie de s'engager dans des dispositifs de participation et de nous inviter à communiquer encore plus sur les dispositifs de signalements comme le CLIC (Ville), et Toodego (Métropole).

La période que nous traversons montre également la complémentarité forte entre les rencontres « en présentiel » et l'outil numérique, ce qui a largement facilité l'organisation des élections des délégués de quartier dans un contexte contraint, en permettant pour la première fois aux candidats de se présenter en ligne et aux habitants de voter pour les représentants de leur choix. 159 habitants ont ainsi franchi le pas soit 30 de plus qu'en 2017. Au terme du scrutin, 139 ont été élus par les Vénissiens. La diversité, la qualité des profils des candidats et leur motivation sont des ingrédients précieux pour poursuivre la dynamique de participation citoyenne.

Dans ce contexte, les assemblées générales des conseils de quartier étaient fortement attendues. Elles ont permis de mettre en lumière les nouveaux délégués de quartier, les projets en cours et de donner, nous l'espérons, envie à tous les Vénissiens de s'intéresser à la vie locale et aux grands projets comme le futur tram T10 et la Zone à Faible Émission. Alors, une nouvelle fois, « Vénissiens, la parole est à vous ! »



## Le mot de la présidente

**Samira Mesbahi**

**Présidente du conseil de quartier**

Permanences les 2<sup>e</sup> mercredis de chaque mois à 18h30  
Salle Ernest Renan, 44 rue Ernest Renan

L'assemblée qui a réunie plus d'une centaine de personnes a été l'occasion pour les habitants de faire connaissance avec leurs 15 nouveaux délégués qui ont pu se présenter et partager les motivations qui les ont conduits à s'engager à l'échelon local. Le réaménagement très récent de la place Ennemond Romand est l'illustration concrète du rôle indispensable joué par les délégués de quartier qui ont pu donner leur avis et amender le projet à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

### **Des projets à construire avec les habitants**

Le conseil de quartier a émis le souhait d'approfondir le travail sur le plan de circulation dans la perspective d'apaiser encore le trafic dans le secteur et d'encourager davantage les modes doux de déplacement. La mise en sens unique dans le sens

Est-Ouest de la rue Ludovic Bonin pour permettre notamment une meilleure circulation du bus C12 participe à cette ambition comme la réflexion sur la mise en place d'une zone 30 à l'échelle du quartier. Le vivre ensemble et le développement de liens avec les nombreux partenaires du territoire comme le centre social, l'Équipement Polyvalent Jeunes, la maison de l'enfance et les groupes scolaires est au cœur du programme du conseil de quartier pour les prochains mois. Cela devrait se concrétiser si les conditions sanitaires le permettent à l'organisation d'une grande fête de quartier sur la place Ennemond Romand au mois d'avril en partenariat avec les délégués de Joliot Curie

# THÈMES MAJEURS ÉVOQUÉS

## Faire face aux incivilités & à l'insécurité

Depuis le premier confinement, la fréquentation des espaces publics durant la nuit, les incivilités (dépôts sauvages...) et les délits (trafics de stupéfiants...) ont augmenté partout en France. Ce sont des problématiques globales qui doivent être travaillées collectivement. Ainsi, les squats des voitures dans les parkings rue Professeur Roux, rue de la Lozère ou encore rue Paul Verlaine, ou dans les véhicules abandonnés sont identifiés par les habitants des conseils de quartier, avec l'aide des bailleurs afin d'être retirés. 1 300 véhicules sont enlevés chaque année à Vénissieux et le groupe Vilogia va être reconvoqué afin de sécuriser les parkings.

Pour empêcher les comportements délictueux, un travail d'identification des trafics de stupéfiants, au niveau national et international, est également réalisé via un plan de sécurisation : 40 réseaux ont ainsi été démantelés l'année dernière. Les 75 agents de la Ville travaillent en complément de la police nationale (police municipale, mais aussi les agents qui surveillent les caméras, les inspecteurs d'hygiène...). La vidéo verbalisation est en place depuis 2017, et depuis plusieurs mois, des caméras

embarquées sont instaurées pour prévenir les excès de vitesse, les rodéos sauvages des deux roues... Par ailleurs, au niveau des nuisances sonores causées principalement par les feux d'artifice et les tirs de mortier en pleine nuit, un arrêté municipal interdit leurs ventes en magasin. Le problème étant que toute personne peut s'en procurer sur Internet, un courrier du Maire a été adressé au ministre pour l'interdiction de leur vente en ligne et la saisie des stocks. Il en va de même pour le protoxyde d'azote qui n'est aujourd'hui pas classé comme stupéfiant. Dans le quartier du Moulin à vent, 121 interventions pour tapage nocturne avec verbalisation ont été réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 27 octobre 2021.

La Ville ne baisse pas les bras : un travail collectif et partenarial est constamment réalisé avec les habitants, les bailleurs, les autorités préfectorales... De plus, un nouveau référent de prévention des incivilités sera désigné au sein des conseils de quartier.

## Accessibilité

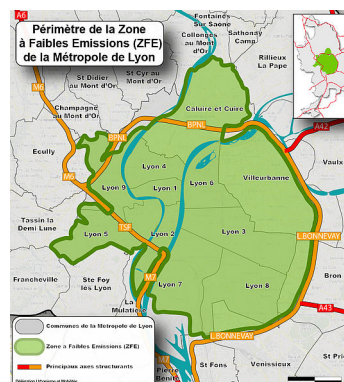


Certains chantiers peuvent entraîner des difficultés de déplacement pour des personnes à mobilité réduite, avec des poussettes, ou encore utilisant des béquilles... Une commission accessibilité est ainsi en place au sein de la Ville de Vénissieux. Un référent dans chaque conseil de quartier est désigné afin de récolter les informations et les situations à améliorer pour répondre le plus rapidement possible sur les chantiers qui empêchent la bonne circulation des habitants.

La Ville réalise également un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avec la commission afin de rendre tous les équipements de la Ville accessibles d'ici 7 ans.

## Zone à Faible Émission (ZFE)

La ZFE est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler ou de stationner. C'est **une obligation pour les agglomérations les plus polluantes** dont Lyon fait partie. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants. La zone s'étend sur la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard Laurent Bonnevey et la commune de Caluire-et-Cuire. À partir de l'été 2022, les véhicules diesel qui ont plus de 20 ans et les véhicules essence qui ont plus de 23 ans seront interdits à la circulation dans cette zone. Entre 2023 et 2026, les véhicules classés Crit'Air 4, 3 et enfin 2 seront progressivement interdits à la circulation.



**Une phase de concertation a lieu jusqu'au 5 février 2022** afin que les habitants s'expriment sur l'offre de solutions alternatives, le financement des véhicules propres et les cas de dérogations. Pour les Vénissiens, 29 000 des 38 000 véhicules immatriculés à Vénissieux sont concernés. Pour donner votre avis, rendez-vous sur : [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com)

### TOP

Standard  
7j/7 et 24h/24h  
04 72 51 52 53

En cas d'infractions ou de délits,  
appelez le 17.

### VOIRIE, DÉCHETS, EAU, PROPRIÉTÉ TOODEGO

contactez la Métropole  
sur [www.toodego.com](http://www.toodego.com)

### SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT SUR L'ESPACE PUBLIC CLIC

[services.demarches.venissieux.fr/clic](http://services.demarches.venissieux.fr/clic)

## CONTACT

04 72 21 43 23 ou 04 72 21 43 11 / [conseilsdequartier@ville-venissieux.fr](mailto:conseilsdequartier@ville-venissieux.fr)